



N°23
Janvier
2026

BULLETIN MUNICIPAL



Commune de
LABROUSSE

Infos pratiques & sommaire

LABROUSSE PRATIQUE

MAIRIE

📞 04 71 49 42 14

- mairie.labrousse15@orange.fr
- Site Web : www.mairie-labrousse.fr

Secrétariat de mairie : Sandrine MONS

Lundi : 8h00 - 12h00

Mardi : 8h00 - 12h00

Mercredi : 8h00 - 12h00

Jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h 30

Vendredi : 13h30 – 16h30

ECOLE

📞 04 71 49 40 06

Directrice : Madame Philippine DUVERT

PS / MS / GS : Madame DUVERT

CP / CE1 : Madame BILLOUX

CE2 / CM1 / CM2 : Madame PRADOUX-BERTRAND

Horaires scolaires

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

8h45 – 11h45 et 13h15 - 16 h15

AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC)

📞 04 71 43 71 79

Agence ouverte du lundi au samedi
de 8h45- 11h15

Valérie DAUDE et Sandrine LIABASTRE

AU SOMMAIRE

Le mot du maire

Etat Civil 2023-2024-2025

Fonctionnement et tarifs des services municipaux

Bien vivre ensemble dans notre commune

Recensement 2026

Municipales 2026 : le mode de scrutin évolue

Budgets et taux d'imposition

Les projets réalisés et à venir

Le Tour de France 2026

Les associations de la commune

La page histoire : Trois écoles, un village :

200 ans d'histoire

Aurillac Agglo au service des habitants :

- Opération Bimby-Bunti

- Révision globale pour le PLUi-H

- Mobilité

Les sentiers de la commune

Le coin des jeux

Directeur de la publication : Gérard PRADAL

Responsable de l'édition : Gérard PRADAL

Equipe de rédaction / photos : G-PRADAL - S-MONS – B-THER – D-PUYBOUFFAT - P-DUVERT- LES ASSOCIATIONS

Conception : S-MONS

Fabrication : Osmose

Dépôt légal : janvier 2026 / 320 exemplaires

MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) ET PASSEPORT

La demande doit être faite auprès de la Mairie d'Aurillac ☎ 04 71 45 46 31 ou d'Arpajon-sur-Cère ☎ 04 71 63 67 83 (prendre RDV),

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>

Accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect

BIENTÔT 16 ANS ! Penser au recensement

QUI ? Tous les jeunes français filles ou garçons âgés de 16 ans

POURQUOI ? Le recensement permet à l'administration de vous convoquer à la journée de la défense et de la citoyenneté, de vous inscrire d'office sur les listes électorales à 18 ans. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique et demandé lors de l'inscription au permis de conduire.

OÙ et COMMENT ? A la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire (se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille)

RAPPEL : Vous pouvez joindre par téléphone le centre du service national et de la jeunesse de Clermont Ferrand au ☎ 09 70 84 51 51 pour avoir des informations sur la journée de défense et de citoyenneté, changer la date et le lieu de votre JDC, avertir d'un changement d'adresse ou en cas de perte de l'attestation de recensement.

Le CLIC

C'EST QUOI ? Le clic est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information d'orientation pour toute question relative à la vie quotidienne des personnes âgées.

POUR QUI ? Les personnes âgées de 60 ans et plus, leur entourage, les professionnels de secteur médico-social.

Centre Local d'Information et de coordination (CLIC) - 6 rue Eloy Chapsal 15000 AURILLAC

📞 04 71 62 88 95

Adresse mail : clic@aurillac.fr

FRELON ASIATIQUE

Toute personne suspectant la présence d'un nid de frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : www.frelonsasiatiques.fr

Je voulais vous dire

Dans quelques semaines les dimanches 15 et 22 mars 2026 se dérouleront de nouvelles élections municipales, l'élection du conseil municipal qui va conduire la politique communale pendant 6 ans est toujours un moment fort de la vie de la commune. Cette année un grand changement s'opère avec l'élection des conseils municipaux qui se fera au scrutin de liste et avec obligation de parité (voir détail à l'intérieur du bulletin).

La mairie est le premier lieu de proximité à même d'essayer de trouver une réponse à vos soucis matériels ou administratifs, la secrétaire de mairie, le conseil municipal, le maire jouent un rôle d'interface essentiel en direction des autres collectivités ou administrations. C'est aussi au sein du conseil municipal que se décident les investissements nécessaires à votre environnement immédiat : renouvellement de la voirie, entretien des bâtiments communaux, entretien de l'espace public, cimetière...

Aujourd'hui l'intercommunalité AURILLAC Agglo exerce la plupart des compétences exercées auparavant par la commune (eau, assainissement, ordures ménagères, transport scolaire...), des compétences que la structure communale ne pourrait plus assurer correctement au vu de la complexité administrative et des compétences matérielles nécessaires. Si la compétence de ces activités a été transférée le jour de l'entrée de la commune au sein de la structure intercommunale (1^{er} janvier 2009), cela ne veut pas dire que la politique qui s'applique dans le fonctionnement des activités transférées nous échappe, toute la politique se décide au niveau des instances dirigeantes : bureau des Maires, Conseil Communautaire, commissions... De l'implication dans ces instances découle l'application sur le terrain, comme dans toute société une communauté de 25 passe par un dialogue et des concessions pour que le système fonctionne.

Depuis 2023 date du dernier bulletin communal, les principaux aménagements réalisés (vous retrouverez les détails dans les pages qui suivent) : l'aménagement de la Place (église, mairie), l'embellissement du Bourg (plantations), plusieurs chantiers de voirie... Dans les anciens locaux de la mairie la création d'un logement répondant aux normes actuelles ; la refonte de l'aire de jeux avec l'acquisition de nouveaux mobilier, installation d'un columbarium (attendu avec impatience par certains) ... La commune étant pourvue des équipements structurants essentiels, dans les années à venir l'effort devra être porté sur l'entretien des bâtiments (église en particulier), voirie ... Pour financer les derniers équipements lourds nous avons bénéficier d'une période faste en termes de subventions, l'avenir sera plus difficile, l'Etat, la Région, le Département ayant eux même des difficultés.

Début 2026 notre commune va être recensée, une opération obligatoire tous les 5 ans. Pour réaliser cette opération, Mme RICROS Marie-Thérèse ancienne secrétaire de mairie a été recrutée. Cette opération va mettre en évidence une baisse sensible de la population, après quelques années d'une progression constante.

La courbe s'inverse durablement du fait du vieillissement naturel et d'une dynamique de construction à l'arrêt. Cette baisse de la population n'est pas anecdotique, plusieurs incidences vont en découler en particulier la baisse des dotations d'Etat. Cette baisse de la population va se répercuter sur les effectifs de l'école. Avec aujourd'hui 3 postes d'enseignants, ce qui est l'idéal pour ce qui est du fonctionnement, cette organisation va être à moyen terme remise en question. Il va falloir être imaginatif en termes de proposition de fonctionnement afin d'assurer un enseignement de qualité à nos enfants.

Une année importante aussi en matière d'urbanisme avec la révision du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat), qui va se dérouler sur plusieurs années pour une approbation en 2028. De cette révision va dépendre les possibilités en matière de construction sur une dizaine d'années, le précédent plan (2020) avait engendré bien des incompréhensions de la part de certains d'entre vous, la réduction drastique (zéro artificialisation) par l'Etat des surfaces à construire bloque durablement les possibilités de développement de nos communes. La révision du PLUiH permet à la population de donner son avis. Je souhaite une participation active de votre part afin d'exprimer vos souhaits. Vous serez informés en temps et en heure.

Notre commune s'est engagée dans la politique initiée par les élus de l'Agglomération de réduction des coûts de collecte des ordures ménagères. La première solution consistait à réduire les points de collectes par un regroupement des bacs (marrons), c'était le premier des efforts collectifs à faire, nous avons essayé d'être le plus logique possible dans la mise en place de ceux-ci. Dans cette obligation de réduire le coût du traitement des OM chacun à son niveau doit y contribuer, notamment en réduisant au maximum nos déchets ménagers et en effectuant le tri sérieusement. La mise en place des nouvelles colonnes a débuté, quelques réajustements seront nécessaires, mais il faut savoir reconnaître que nous gagnons en esthétique.

Suite au décès de Mme RAYMOND suivi par celle de son fils, les ayants droits ont décidé de se séparer du bâtiment comprenant l'ancien bâtiment agricole dans lequel un appartement avait été aménagé et d'environ 3000 m² de terrain. Du fait de son implantation en plein bourg, le conseil municipal a décidé de faire valoir son droit de préemption, une opportunité unique de posséder du foncier idéalement situé. Pour l'instant aucun projet précis n'est associé à cette acquisition.

Voilà en quelques mots ce que je souhaitais vous exprimer.

Bonne lecture de ce bulletin communal, je remercie tous ceux qui ont contribué à sa rédaction, en particulier Sandrine MONS « l'architecte » principal.

Gérard PRADAL

Etat civil

Naissances à Aurillac

2023

- ⌚ **Alban, Jean-Claude, Yves BUISSON DENIS** le 18 avril 2023
- ⌚ **Ambre BEAL** le 31 mai 2023
- ⌚ **Jules, Alexis BLANC** le 7 septembre 2023

2024

- ⌚ **Léna LOPES** le 17 janvier 2024
- ⌚ **Martin LEVEQUE** le 05 mai 2024
- ⌚ **Romy, Rose, Christel GEOFFROY** le 19 mai 2024
- ⌚ **Maël, Mathys, Maximilien CLERMONT LACIPIERE** le 14 juin 2024
- ⌚ **Leewane SERVIERES** le 4 juillet 2024
- ⌚ **Charly ROCAZEL** le 8 octobre 2024
- ⌚ **Hugo, André, Jean CADIERGUES** le 23 décembre 2024

2025

- ⌚ **Haneïa, Sandrine, Evelyne GOUBERT LOPES** le 4 juillet 2025
- ⌚ **Liam LOPES** le 31 décembre 2025

Mariages

Aucun mariage sur cette période

PACS

2023

- ❤ **Adeline GODEAU et Nathaniel KOREN** le 8 avril 2023
- ❤ **Marie REULET et Romain JOUVE** le 31 juillet 2023

2025

- ❤ **Liyou CHHAY et Cédric FERES** le 23 juillet 2025
- ❤ **Jade SERGUES et Nicolas BEAL** le 11 août 2025

Etat civil

Acte de Décès et Transcription de décès (domicilié(e)s à Labrousse)

2023	Mireille MALVEZIN le 27 mars 2023 Augustine MAURY le 30 juillet 2023
2024	Pierre MANHES le 25 avril 2024 Bruno AUSSET le 11 juin 2024 Lucien TERRISSE le 30 septembre 2024 Alain CHASTANG le 13 novembre 2024
2025	Ginette BLANCOT née MONDORT le 7 février 2025 Michel SUDRE le 7 juillet 2025 Louis Pierre CHEVALIER le 24 Novembre 2025 Marcel LAVAL le 2 décembre 2025

Mention de Décès (Né(e)s à Labrousse)

2023	Antoinette HEBRARD le 17 mai 2023 Madeleine DENEBOUDE le 17 septembre 2023 Géraud COMBES le 19 octobre 2023 Marcelle REGIMBEAU née LACOSTE le 30 novembre 2023
2024	Jean BEAUFORT le 26 mai 2024 Marcelle HEBRARD le 01 décembre 2024
2025	Antonin de FILIQUIER le 23 janvier 2025 Marie ANDRIEU née VERDIER le 27 février 2025 Lucien GAMEL le 13 août 2025 Marie LACOSTE le 20 août 2025 Marcel MARCENAT le 09 septembre 2025 Marie Catherine RODRIGUES née VIALARD le 21 septembre 2025 Germaine ASTIER née DELROUX le 30 novembre 2025 Odette GOUDAL née GAMEL le 17 décembre 2025

Avis de Décès (Inhumé(e)s à Labrousse)

2023	Gilberte GOUBERT née BOS le 28 mars 2023 Marie Louise DAVID née THERIZOLS le 18 mai 2023 Rosine LABRO née POULHES le 16 juin 2023
2024	Marcelle RAYMOND née BOULAT le 15 janvier 2024 Gilbert FASTRÉ le 17 juillet 2024 Bernard GOUBERT le 27 juillet 2024 Jean Pierre RAYMOND le 05 août 2024 Suzanne SIMON le 31 décembre 2024
2025	Victorine FOURNIER née FRIC le 07 février 2025 Marie DE FILIQUIER née CIPIERE le 22 février 2025 Raymonde COMBES née COURCHINOUX le 01 septembre 2025 Marie ALRIC née DELMAS le 13 novembre 2025

Fonctionnement et tarifs des services municipaux

LE PERSONNEL COMMUNAL (*par ordre alphabétique*)

Thierry COMBES, agent technique (service technique)
René DELRIEU, agent technique (service technique)
Valérie DAUDE, agent technique et administratif (Agence Postale, cantine, entretien des locaux)
Cécile GAZAL, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)
Sandrine LIABASTRE, agent technique et administratif contractuelle (Agence Postale, entretien des locaux)
Pierre MALGOZOU, agent technique (cantine et garderie, entretien des locaux)
Sandrine MONS, secrétaire générale de mairie

CANTINE

Repas enfant : 3,05 €
Repas adulte : 7 €

GARDERIE EXTRASCOLAIRE

Assurée de 7h à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h à 12h30 les mercredis (périodes scolaires)

	1 ENFANT	A PARTIR DE 2 ENFANTS
MATIN	1,02 €	0,75 €
SOIR	1,02 €	0,75 €
MATIN ET SOIR	1,74 €	1,22 €

TRANSPORT SCOLAIRE (école primaire et maternelle)

Géré par Aurillac Agglo - Gratuit

SALLE COMMUNALE ET SALLE POLYVALENTE

	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES	RESIDENTS DE LABROUSSE	ASSOCIATIONS COMMUNALES
SALLE COMMUNALE (50 personnes)	120 €	60 €	GRATUIT
SALLE POLYVALENTE (150 personnes)	300 €	Du 1/04 au 31/10 : 120€ Du 1/11 au 31/03 : 150€ Forfait mariage : 200€	GRATUIT

Un contrat de location sera établi. Un état des lieux sera réalisé à la remise et au retour des clés.
Des chèques de cautions seront demandés pour toute réservation et pour toute manifestation organisée par les associations :

- 500 € pour le matériel
- 250 € pour le ménage

Pour tout renseignement et réservation veuillez contacter la Mairie aux heures d'ouvertures.

CIMETIERE (tarifs au 01 janvier 2026)

	DUREE	TARIF
CONCESSION TERRAIN (cinquantenaire)	50 ans	20 € / m ²
JARDIN DU SOUVENIR	—	Gratuit
COLUMBARIUM	30 ans	350 €
COLUMBARIUM	50 ans	500 €

Bien vivre ensemble dans notre commune

Afin de préserver la qualité de vie de tous et de protéger notre environnement, la municipalité rappelle quelques règles essentielles à respecter.

⚠️ Tri et gestion des déchets

Merci d'effectuer le tri de vos ordures ménagères en déposant les déchets recyclables (verre, papier, emballages plastiques) dans les containers appropriés.

Tout dépôt de déchets non autorisés dans ces containers est interdit.

🚫 Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages de déchets verts ou ménagers sont strictement interdits et passibles de poursuites pénales.

Une plateforme pour les déchets verts est mise gratuitement à disposition route du Goul, à côté de l'école.

🌳 Entretien des propriétés

Les riverains sont invités à couper les branches d'arbres et à tailler les haies qui empiètent sur la voie publique, afin d'assurer la sécurité et la bonne circulation.

🚫 Propreté de l'espace public

Pour préserver la propreté de la commune, merci de jeter vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet. Les déchets abandonnés sur la voie publique peuvent obstruer les réseaux d'évacuation et perturber le fonctionnement des stations d'épuration.

🔥 Brûlage des déchets

Le brûlage des déchets verts et ménagers à l'air libre est interdit.

Outre les nuisances et les risques d'incendie, cette pratique est fortement polluante.

En cas d'infraction, une amende de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du Code pénal).

Certains feux spécifiques, comme l'écobuage, peuvent être autorisés sous conditions et après déclaration préalable en mairie.

🐾 Respect des espaces verts et des animaux

Merci de respecter les espaces verts et aires de jeux, notamment en ramassant les déjections canines.

La municipalité encourage également la stérilisation des chats et invite chacun à veiller à ce que ses animaux ne causent pas de nuisances au voisinage.

🔊 Bruits de voisinage

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 rappelle qu'aucun bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Lors des travaux de jardinage, de tonte ou de bricolage, merci de respecter les horaires autorisés afin de préserver la bonne entente entre voisins.

Afin de préserver la tranquillité de tous, l'utilisation d'outils thermiques ou électriques (tondeuses, taille-haies, perceuses, etc.) est autorisée uniquement aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et jours fériés, de 10h à 12h



**Les horaires sont encadrés et réglementés : loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995.
Merci à chacun de les respecter pour le bien-être et la bonne entente au sein de la commune.**

Recensemēt 2026

Tous les cinq ans, les communes de moins de 10 000 habitants recensent les foyers répartis sur l'ensemble de leur territoire. **En 2026, La Commune de Labrousse va procéder au recensement de sa population.** Cette nouvelle campagne sera organisée du **15 Janvier au 14 Février 2026**. A cette occasion **Mme Sandrine Mons a été nommée coordinatrice communale et Mme Marie-Thérèse Ricros agent recenseur.**



A quoi ça sert : Cette méthode statistique est appliquée afin de collecter des données pour l'INSEE qui les regroupent afin de mieux connaître sa population.

- Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

- Utile pour vous

Au niveau local, le recensement de la population sert par exemple à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, etc.) et à déterminer les moyens de transports à développer. Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

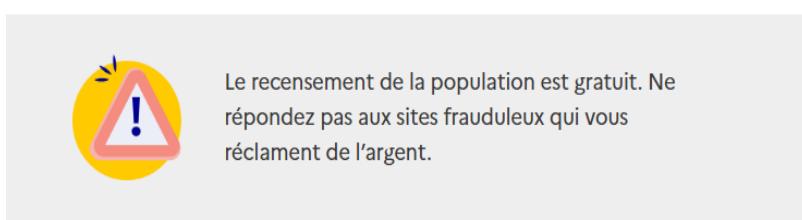
- Utile pour les communes et les politiques publiques

Des chiffres du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies etc. La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Comment répondre au recensement ?



L'agent recenseur est recruté par votre mairie.
Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.



Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Le recensement de la population encadré par la loi

Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes, peut effectuer le recensement de la population. L'Insee l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Vos données sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles.

Municipales 2026 : le mode de scrutin évolue

Les modalités du vote pour les élections municipales changent dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Quel mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.



**Pour voter en 2026
aux élections municipales,
pensez à vous inscrire
sur les listes électorales.**

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



Qu'est-ce qui va changer pour nous, électeurs ?

Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.

ATTENTION

Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.



Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage.

Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité

dans les conseils municipaux.

Tout en généralisant le même mode de scrutin à toutes les communes, la loi de 2025 prévoit des aménagements pour les communes de moins de 1 000 habitants pour tenir compte des difficultés à composer des listes paritaires dans les petites communes :

- les listes sont considérées comme des listes complètes dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal (par exemple, dans une commune comme Labrousse de 488 habitants, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11. Une liste est considérée complète si elle compte 9 noms de candidats). Dans le cas où une liste obtient plus de sièges qu'elle n'a des candidats, les sièges qu'elle ne peut pas occuper restent vacants ;
- après les élections municipales, le conseil municipal est réputé complet s'il compte au moins 5 élus dans les communes de moins de 100 habitants, 9 dans les communes de 100 à 499 habitants et 13 conseillers dans les communes de 500 à 999 habitants (article L.2121-2-1 du code général des collectivités territoriales).

Le Budget Communal

D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses).

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel...).

La section d'investissement présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, acquisition de terrains, remboursement du capital de la dette...).

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (impôts, recettes du domaine, tarification des services), par des dotations de l'Etat, subventions et par le recours à l'emprunt pour les investissements...

Voici un petit rappel du budget prévisionnel 2025, le compte financier unique (ex compte administratif) 2025 étant validé et voté en 2026

BUDGET 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 607 916 €

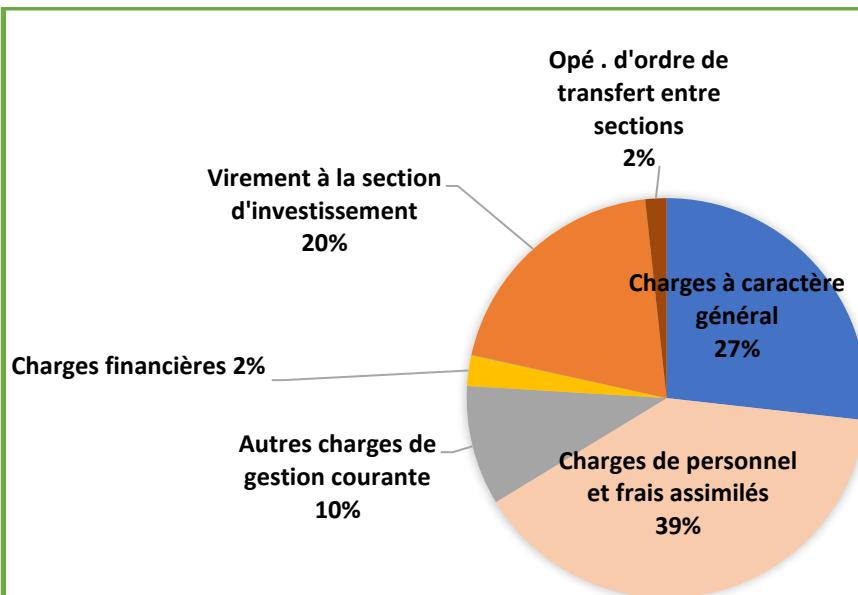
DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025 en €
011	Charges à caractère général	162 750
012	Charges de personnel et frais assimilés	240 236
065	Autres charges de gestion courante	58 805.48
066	Charges financières	15 084
067	Charges exceptionnelles	100
068	Dotations aux provisions et dépréciation	99.40
023	Virement à la section d'investissement	120 411.59
042	Opé . d'ordre de transfert entre sections	10 429.53
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		607 916 €

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025 en €
013	Atténuations de charges	24 688.
70	Produits des services, du domaine et ventes...	33 560
73	Impôts et taxes	19 601
731	Imposition directes	317 487
74	Dotations et participations	107 805
75	Autres produits de gestion courante	48 350.47
76	Produit financier	14.00
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	56 410.53
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		607 916 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUGET 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 521 069 €

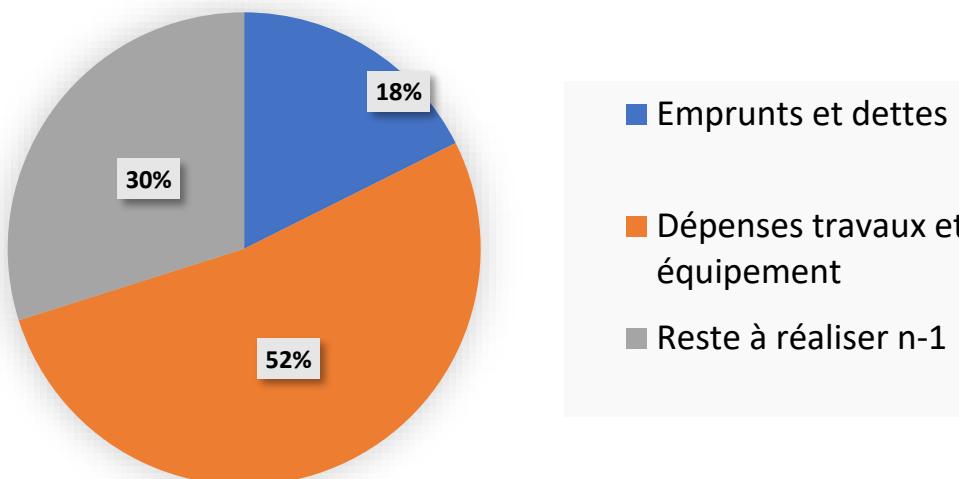
DEPENSES :

Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2025
204	Immobilisations incorporelles : (éclairage public)	16 000
21 immobilisation corporelle Détail par opération	Immobilisations Corporelles	23 242
	Colombarium	10 000
23 Immobilisation incorporelle Détail par opération	Travaux De Voirie	31 875
	Cantine Et Mise Aux Normes	4000
	Réhabilitation Ancienne Mairie	196 000
	Acquisition Bâtiment	/
16	Emprunts et dettes assimilées	89 000
Reste à réaliser N-1		150 952,00
Total des dépenses de la section d'investissement 2025		521 069 €

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
13	Subventions d'investissement	85 700
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000
10	Dotations diverses (FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement ...)	93 237,62
021	Virement de la section de fonctionnement	120 411.59
040	Opération d'ordre de transfert entre section	10 429,53
001	Solde d'exécution n-1	39 307.26
SOUS TOTAL		499 086 €
RESTE A REALISER N-1		21 983 €
TOTAL recettes d'investissement		521 069 €

DEPENSES INVESTISSEMENT



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2025

En 2025 le budget annexe du lotissement s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à la somme de 8956.13 € et en section d'investissement à la somme de 8956.13 € dont 8956.13 € de déficit reporté de 2024.

Dans l'optique de la clôture du budget lotissement la commune prend en charge sur le budget principal le déficit depuis 2022 et jusqu'en 2025 (8 873 € par an).

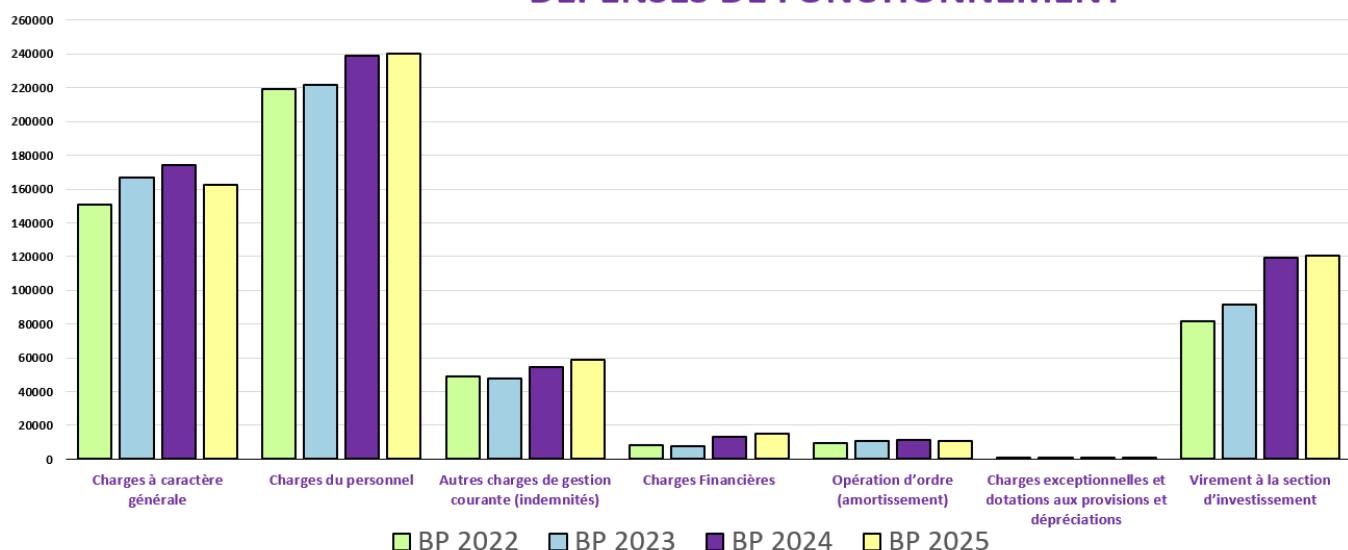
La commune prendra en charge l'apurement de la dette d'un montant de 8956.13 € en 2025.

La clôture du budget interviendra au 31 décembre 2025

COMPARATIF BUDGET PRIMITIF

2022- 2023 -2024-2025

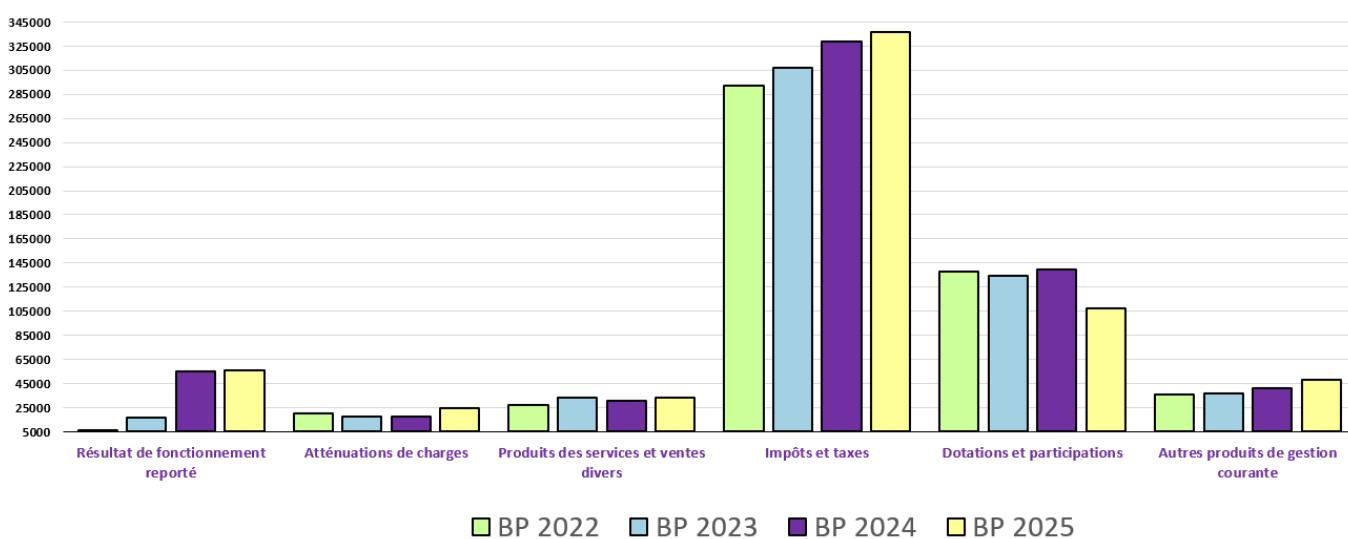
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



COMPARATIF BUDGET PRIMITIF

2022 - 2023 - 2024 - 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Taux d'imposition

Pour rappel : Le calcul se base sur la moitié de la valeur locative du bien, révisée chaque année par le ministère de l'économie pour tenir compte de l'inflation. On applique ensuite à cette base le taux d'imposition fixé par chaque collectivité locale.

Compte tenu du contexte économique actuel, la commune a fait le choix de ne pas augmenter la part communale des taxes foncières afin de ne pas alourdir le budget des familles Labroussiennes. Les taux restent donc inchangés en 2025. Cependant les dotations de l'Etat diminuant d'années en années, la commune ne pourra peut-être pas maintenir le taux communal sans augmentation dans les années à venir afin d'assurer le

fonctionnement des services et pouvoir continuer à investir dans des nouveaux projets.

	2023	2024	2025
Taxe d'habitation (Résidence Secondaire)	13,36	13,36	13,36
Taxe foncière bâtie	50,98	50,98	50,98
Taxe foncière non bâtie	130,54	130,54	130,54

Pour rappel, la loi de Finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux jusqu'en 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Aussi, dès 2023, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires n'est plus gelé.

Les réalisations 2023-2025

LA FRESQUE REALISEE SUR LE PIGNON DE LA MAIRIE PAR ARNAUD LIARD



Arnaud LIARD est un artiste (graffeur) autodidacte d'une cinquantaine d'années qui vit et travaille à Paris. Ses œuvres sont à mi-chemin entre imaginaire et réalité. Il propose sa propre vision de l'espace urbain à la fois brute, rugueuse, vivante, colorée, humaine et lumineuse.

Cette réalisation n'a été possible qu'avec la participation financière exceptionnelle de la CABA (80%) dans le cadre du festival 10ème ART animé par Vincent PIETRI. Ce programme permet aux petites communes rurales de bénéficier d'une expression artistique plutôt urbaine.

SUBVENTIONS PERÇUES	MONTANT DE L'OPERATION
5 600 € 	7 000 € HT
COÛT TOTAL POUR LA COMMUNE	
1 400 €	

LE CITY-STADE

Un terrain multisport est un très bon moyen d'animer et d'augmenter l'attractivité d'une commune pour ses habitants et notamment les jeunes sportifs. C'est un lieu offrant de la proximité entre les citoyens et c'est une solution idéale pour proposer à la fois une zone de loisirs, un lieu de vie et un espace ouvert dédié à la pratique du sport pour tous. Cette réalisation s'est achevée en août 2023.

Un pare-ballons a été installé du côté de la départementale en août 2024.

SUBVENTIONS PERÇUES	MONTANT DE L'OPERATION
24 215 € 	48 683,71 € HT
COÛT TOTAL POUR LA COMMUNE	
24 468,71 €	



L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE

Simplicité et unité

La place de la Fontaine s'est parée d'un nouveau revêtement aux couleurs de la traversée du bourg ; la voie de circulation dans un enrobé noir et les places de parking en rouge bordeaux. Cette logique a offert une unité visuelle à notre commune et a accentué la perspective sur l'Église qui se positionne un peu plus au centre du village.

Les petits pavés en granit délimitant les zones de stationnement participent à cette unité tout en sobriété. Dans le même esprit, des clous de voirie marquent discrètement les places de parking.



Toujours présent au fil du temps, l'emplacement de l'ancienne bascule s'est vu rematérialisé par du schiste au sol et délimité par du basalte. Dans le même temps, le local de la bascule a retrouvé des couleurs avec une consolidation réalisée par les agents municipaux. Sur ce local, les habitants et promeneurs peuvent découvrir cet ancien outil de pesage grâce à un panneau racontant son histoire. A l'intérieur, le local offre un nouveau service de boîte à livres.



Avec la volonté de mettre en valeur son patrimoine, un autre panneau a été accroché à l'entrée de l'Église. Il délivre quelques explications sur l'édifice religieux. Le parvis s'est aussi embelli avec un pavage en schiste. Le même revêtement orne le sol tout autour de la Croix dont le socle a également été consolidé. Pour affirmer cet ensemble architectural, les joints du mur en schiste le long de la place ont été refaits et un escalier a été construit pour accéder plus facilement au chemin du tilleul.



Pour minéraliser la place et lui offrir un peu plus de fraîcheur, des massifs de végétaux ont été implantés à trois endroits différents ; à l'entrée, à côté de la bascule et à côté de la Croix. Toutes les plantes ont été choisies pour résister aux amplitudes thermiques de notre climat. Les bruyères et les fougères symbolisent les plantes endémiques poussant spontanément sur notre commune et correspondant bien à un paysage de la brousse ! Enfin, du houx et des bergénias ont été ajoutés dans les massifs pour faire un rappel de leur présence à l'entrée gauche de l'Église.



SUBVENTIONS PERÇUES	MONTANT DE L'OPERATION
46 951 €	108 115,53 € HT
COÛT TOTAL POUR LA COMMUNE	
61 164,53 €	

LES FINANCEURS : 46 951 € (soit 43 %)



20 000 €



15 000 €



11 951 €

LE MUR DU CIMETIÈRE

Avec les intempéries et le temps qui passe le mur du cimetière s'est effondré, les travaux de reconstruction ont été réalisés en septembre 2023.

Avant



Après



SUBVENTIONS PERÇUES	MONTANT DE L'OPERATION
/ €	18 708,30 € TTC
COÛT TOTAL POUR LA COMMUNE	
18 708,30 €	

TRAVAUX DE VOIRIE

Depuis plusieurs années, la commune poursuit l'entretien de ses routes et chemins communaux. Ces 2 dernières années, plusieurs secteurs ont fait l'objet de travaux de réfection afin de garantir de bonnes conditions de circulation :

- Chemin du Tilleul
- Chemin du PRAT
- Chemin des Auvers
- La Roche de Moissac
- La Fage
- Lotissement les places
- Chemin d'Escambou

SUBVENTIONS PERÇUES ou RESTANT A PERCEVOIR	MONTANT TOTAL
19 112,00 €	76 386.13 € HT
COÛT TOTAL POUR LA COMMUNE	
57 274,13 €	



AUTRES PETITS TRAVAUX - RETOUR EN IMAGES

En plus des chantiers de voirie et des plus gros chantiers, plusieurs petits travaux ont été réalisés ces dernières années afin d'entretenir et d'améliorer notre cadre de vie. Ces interventions discrètes mais essentielles contribuent au bon fonctionnement de notre commune.

Nettoyage et débroussaillage de certains fossés, réparation de petits ouvrages, remise en état de mobiliers communaux, entretien des chemins de randonnée, ... autant d'actions menées par nos agents et entreprises locales.

Ces travaux du quotidien, souvent moins visibles, jouent pourtant un rôle important pour la sécurité, l'accessibilité et l'esthétique de notre village.

Nous vous proposons ci-dessous un petit retour en images sur ces réalisations, qui témoignent de l'investissement constant pour préserver la qualité de notre environnement rural.



Aménagement du chemin reliant Fontrouge à Marso



Nouvelle isolation à la cantine



Réfection du toit du préau de l'école



Réfection du panneau d'information de la Roche de Moissac



Améliorations apportées au bar du vestiaire du terrain de foot



Restauration mur à l'ex école de Moissac



Opération "dégrillage" sur la Roche de Moissac



Empierrement du dépôt de matériaux



Tranchée pour passage de câbles électriques à la cantine



Un coup de "jeune" aux bancs de la chapelle



"Rafraîchissement" des murs et du plafond de la petite chapelle



"relookage" du panneau d'affichage de Moissac



Pose d'un revêtement au bar de la salle polyvalente



Pose d'un revêtement à la salle de motricité



Isolation grenier école avec de la laine de roche



Aménagement allées aire de jeux



Travaux de peinture couloir de l'école



Débroussaillage Roche de Moissac



Grand nettoyage fontaine de Moissac



Pose d'un regard pour évacuer l'eau chemin de Prat



Réfection du toit du garage de l'école



Aménagement cuisine aux appartements de Moissac



Bouches d'aération à la salle communale

Les projets 2026

REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE EN LOGEMENT

Suite à l'installation de la nouvelle mairie et de la Maison des services face à la place de l'église, la commune a souhaité redonner une utilité à l'ancien bâtiment municipal. Afin d'éviter qu'il ne reste inoccupé et valoriser ce patrimoine du village, il a été décidé de le réhabiliter en logement communal.

Ce projet permettra de proposer un logement supplémentaire au cœur du bourg, répondant ainsi aux besoins locaux tout en préservant un élément important de notre histoire.

Les travaux ont débuté en fin d'année 2025. Ils comprennent une rénovation complète du bâtiment : isolation renforcée, remise aux normes électriques, réfection intérieure et amélioration du confort général. L'objectif est de créer un habitat fonctionnel, économique en énergie et conforme aux exigences actuelles, tout en respectant l'esprit du lieu.

Coût estimatif du projet : 180 000 € HT

Pour réduire la charge financière pour la commune, plusieurs demandes de subventions ont été engagées. À ce jour, la situation est la suivante :

Total des subventions demandées : 115 371 € (soit 64 % du montant total HT).



35 000 € — accordée



48 871 € — accordée

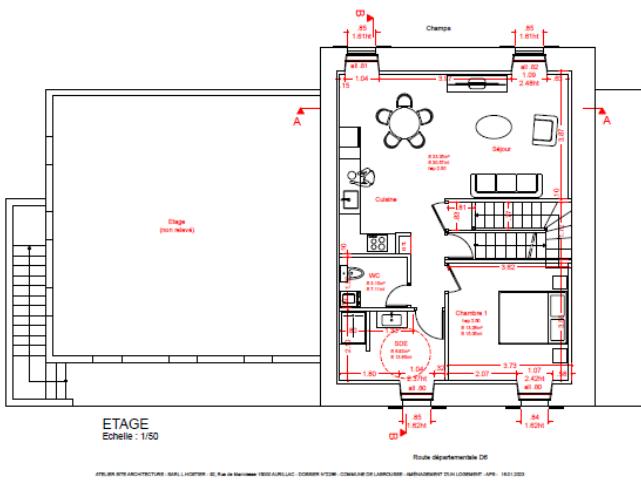


11 500 € — accordée



20 000 € — accordée

La municipalité poursuit ses démarches pour optimiser les financements et mener à bien cette réhabilitation, qui offrira prochainement un nouveau logement tout en redonnant vie à l'ancienne mairie.



COLOMBARIUM

Afin d'améliorer l'accueil des familles et de compléter l'aménagement du cimetière, la commune prévoit l'installation d'un columbarium de 2×6 cases.

Ce projet permettra de proposer un espace harmonieux et adapté pour le dépôt des urnes funéraires.

Les travaux d'installation ont débuté en fin d'année 2025, avec la mise en place des blocs ainsi que l'aménagement des abords pour offrir un cadre respectueux et apaisant.

Dans ce cadre, les tarifs des concessions funéraires du columbarium ont été fixés comme suit :

- 350 € pour une concession de 30 ans et 500 € pour une concession de 50 ans.



TRAVAUX DE VOIRIE

Travaux de voirie au lieu-dit Marso

La voirie est un élément essentiel pour assurer les déplacements du quotidien. Afin de garantir à tous les habitants des conditions de circulation sûres et confortables, la commune engagera prochainement des travaux au lieu-dit Marso, sur la voie communale n°7.

Un état de la route dégradé

Depuis plusieurs années, cette portion de voie présentait un affaissement notable, des nids-de-poule et une dégradation progressive de la surface de roulement. Ces défauts rendaient l'accès à la D8 plus difficile, notamment en période de pluie, et occasionnaient des risques supplémentaires pour les usagers.



Pourquoi ces travaux ?

Ces travaux permettront de renforcer la chaussée qui dessert la D8. Ils consisteront notamment en un reprofilage en grave émulsion et en la réalisation d'un enduit bicouche, pour améliorer durablement l'état de la route.

- Faciliter l'accès aux routes principales
- Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers.

Un soutien financier sollicité



Pour mener à bien cette opération, la commune a déposé une demande de subvention au titre de la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux). Cette aide permettra de réduire le coût des travaux pour le budget communal.

**Coût estimatif du projet : 48 931 € HT
Subvention demandée : 19 572.40 €**

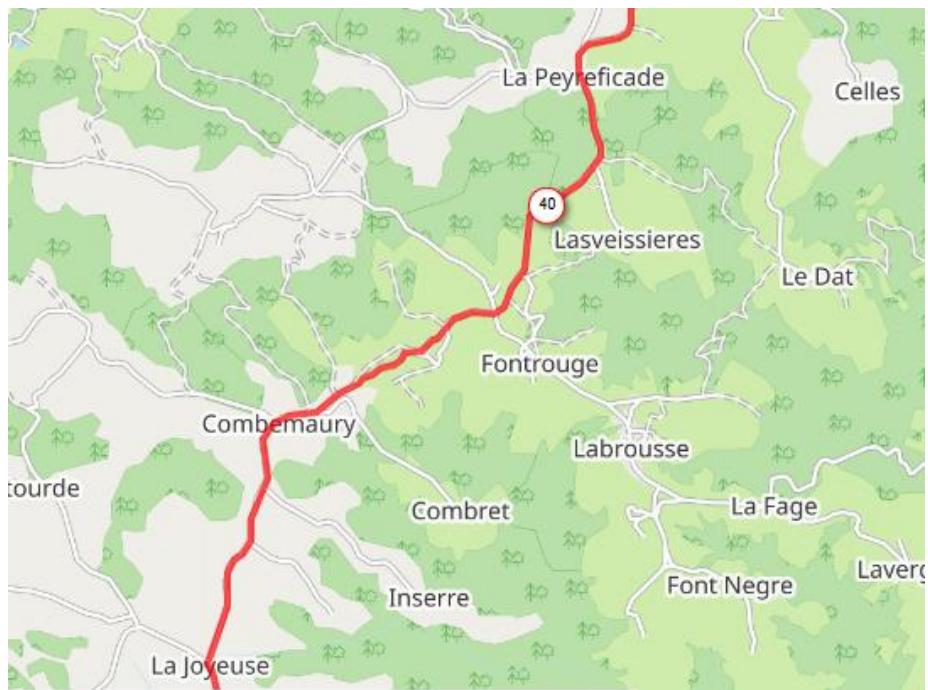
La commune poursuit ainsi son engagement pour une voirie plus sûre, plus durable et mieux adaptée aux besoins de tous.

Le Tour de France 2026 passera aux abords de la commune de Labrousse

D'après le parcours officiel récemment dévoilé, le Tour de France 2026 traversera la commune de Labrousse le 14 juillet 2026 depuis le hameau de la Joyeuse jusqu'au hameau des Mélèzes, longeant ainsi la limite nord de notre commune.

Le tracé, clairement identifiable sur la carte ci-contre offrira aux habitantes et habitants une occasion unique d'assister au passage du peloton tout près de chez eux.

Les coureurs progresseront depuis le secteur de La Joyeuse en provenance de Lafeuillade-en-Vézie avant de remonter vers Carlat, empruntant la départementale qui serpente entre prairies et bois.



L'horaire précis du passage de la caravane et des coureurs sera communiqué ultérieurement, dès réception des informations définitives de l'organisation.

Une fête accessible à tous

Même si la course ne traverse pas directement le bourg, plusieurs points d'observation facilement accessibles depuis la commune permettront à chacun de profiter du spectacle dans de bonnes conditions. La municipalité encourage les habitants à se rassembler le long du parcours pour vivre ce moment sportif et convivial.

Circulation et informations pratiques

Des restrictions temporaires de circulation seront mises en place autour de l'axe concerné. Un rappel précis des horaires, accès et recommandations sera communiqué à l'affichage en Mairie sur le site de la commune.

Un événement exceptionnel pour le territoire

La proximité du Tour de France constitue une belle opportunité de célébrer ensemble un événement national majeur. Nous espérons vous voir nombreux pour encourager les champions et partager cette journée festive.



Les associations

A QUI S'ADRESSER ?

LES QUATRE SAISONS <u>Président :</u> Gérard PRADAL 06.41.25.62.14	APE LABROUSSE VEZELS-ROUSSY <u>Présidente :</u> Céline BUISSON-DENIS 06.32.69.16.54	LES AMIS DE LA ROCHE DE MOISSAC <u>Présidente :</u> Christelle LAMOUROUX 06.77.65.42.17
USLV FOOT <u>Président :</u> Yoan MARCILLAC 06.13.99.92.89	FNACA <u>Présidente :</u> Joëlle LESCURE 04.71.49.40.76	WALKING FOOTBALL LE FOOT EN MARCHANT <u>Président :</u> Daniel HERAULT 06.40.30.72.16 ou 06.09.07.06.13 Siège social – 15130 Vezels-Roussy
ACCA LABROUSSE <u>Président :</u> Michel Duclos 06.83.48.06.96	CLUB DE L'AMITIE Gouvernance collégiale 06.41.25.62.14	EDELWEISS (GYM) <u>Présidente :</u> Martine ROUDY 06.87.38.99.01
ADMR LA CHÂTAIGNERAIE SSIAD <u>Président :</u> PRADAL Gérard 04.71.49.42.71 <u>Infirmière Coordinatrice :</u> Cécile LAPARRA		VALORISATION DU MUSEE DE PRAT <u>Président :</u> Sébastien DUCLOS 06.71.44.11.25

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

L'APE est un groupe de parents bénévoles qui organise des manifestations ou des actions pour financer des projets d'école. Les fonds récoltés sont directement profitables aux enfants car ils financent les projets proposés par les enseignants (sortie, piscine, cinéma, jeux).

Nous tenons à remercier chaleureusement la municipalité et les agents communaux pour leurs aides auprès de l'association.

Nous tenons aussi à remercier les différentes entreprises qui ont fait des dons, fin 2024, en faveur de notre association. Votre soutien est vraiment apprécié.



Le quine et la fête de l'école restent les deux événements majeurs de notre activité avec des bénéfices, respectivement, d'un peu moins de 2600€ et 1160€. Les ventes alimentaires ont été encore une fois une belle réussite avec 500€ de bénéfices. Nous avons remis en place des moments de convivialité via l'après-midi jeux.

Voici les prochaines actions importantes à retenir :

- ventes alimentaires le 25 janvier, le 6 février et le 3 avril
- quine le 14 mars

Et pour clôturer cette belle année scolaire, la fête de l'école aura lieu le dimanche 28 Juin 2026, ouverte à tous. Un repas sera servi à midi sur réservation et ensuite aura lieu la kermesse pour le plus grand bonheur des enfants.

Nous sommes constamment à la recherche de bénévoles désirant s'impliquer au sein de l'équipe, particulièrement lors des différentes actions. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous espérons vous retrouver nombreux et comptons sur vous.

Composition du bureau :

Présidente : Mme Buisson Denis Céline 06.32.69.16.54

Tresorière : Mme Maynier Valérie

Secrétaire : Mme Cadiergues Caroline

Secrétaire Adjointe : Mme Ferreboeuf Sylvie



FNACA

Le comité local Labrousse / Vezels-Roussy de la FNACA, auquel sont associées les communes de Teissières-lès-Bouliès et de Prunet, continue de faire perdurer la mémoire de celles et ceux qui ont combattu pendant la guerre d'Algérie, souvent au prix de leur vie ou de leur santé.

Afin d'honorer leur engagement et leur sacrifice, le comité organise chaque année, dans chacune des communes, une cérémonie commémorative le 19 mars, date marquant la fin du conflit.



WALKING FOOTBALL VEZELS-LABROUSSE

Le W.F.V.L est né en septembre 2018. ce que l'on croyait être un passe-temps passager est devenu un incontournable terrain de jeu pour les seniors de plus de 60 ans. (il faut savoir qu'il existe un championnat d'Europe et un du Monde de ce jeu).

Notre mission "sport santé" est adaptée et appréciée par tous les membres. Cinq nouveaux adhérents (Alain, Guy, les deux Michel et Serge) sont venus grossir les rangs. Aujourd'hui 22 "anciens" forment notre Association.

Sans esprit de compétition, nous nous confrontons amicalement, notamment avec le club de Mauriac tout récemment créé, qui peut nous accueillir, en cas de mauvais temps, sous un espace couvert.

Dans nos sous-sections, les randonneurs totalisent une trentaine de participants. Jacky propose toujours deux sorties hebdomadaires, chaque lundi et jeudi.

Quant aux pétanqueurs de l'été (juillet et août), la première année a satisfait l'organisateur Jean-Luc. une expérience à faire perdurer.

Les contacts :

Walking foot : Daniel Hérault 06.40.30.72.16 ou 06.09.07.06.13

Randonneurs : Jacqueline Arnal 06.87.13.95.06

Pétanqueurs : Jean-Luc Tourlan 06.36.64.16.90



L'Association vous présente tous ses vœux de santé, de bonheur pour 2026.
Le président, Daniel Hérault.

ASSOCIATION EDELWEISS

Les Edelweiss gym est une association qui existe depuis 2004, elle permet aux personnes de Labrousse, de Vezels-Roussy et des environs de faire du sport dans une salle mise à disposition par la commune de Labrousse, le mardi de 19h30 à 20h30.

L'association fonctionne grâce aux subventions versées par les communes de Labrousse et Vezels-Roussy, aux cotisations des adhérentes (80€ pour l'année) et aux manifestations organisées par les bénévoles :

Vide ta chambre, concours de belote, vide-dressing

Nouveau professeur de fitness, nouveaux cours

Toujours une ambiance sans prise de tête, nous vous invitons, essayez !! Le 1er cours est offert.

Sportivement 🙌

Pour toutes inscriptions Mme ROUDY Martine (présidente) : 06.87.38.99.01 ou Mme CHATEAU (Trésorière) 06.75.70.71.69



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - ADMR LA CHÂTAIGNERAIE



Depuis son ouverture le 05 novembre 1988, le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) vient en aide aux personnes âgées de 60 ans et plus, dépendantes ou malades, ainsi qu'aux personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques. Le service est également un soutien aux familles aidantes, sur un vaste secteur de 21 communes d'Arpajon sur Cère à Vieillevie. Le territoire d'intervention est fixé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Depuis le 01 octobre 2025 le SSIAD de Labrousse a une autorisation de 41 places (36 auparavant). L'effectif salarié se compose de 9 aides-soignantes et d'une infirmière coordinatrice. Pour leurs déplacements, l'association possède 8 véhicules de service.

La prise en charge des patients se fait sur prescription médicale, après une visite et la constitution d'un dossier par l'infirmière coordinatrice (IDEC). Les frais d'intervention du S.S.I.A.D. sont pris en charge totalement par les organismes d'assurance maladie.

Pour son fonctionnement un budget annuel est attribué au service par l'ARS. Celui-ci est réactualisé chaque année en fonction de différents critères.

En 2024 les recettes se sont élevées à 668 065 € et les dépenses à 611 377 €.

Le conseil d'administration de l'association est composé de 9 membres.

LES QUATRE SAISONS

En quatre décennies l'association créée en 1986 a beaucoup évolué mais elle poursuit toujours le même but, organiser des manifestations ayant pour but d'animer la commune et en particulier le cœur du village.

Actuellement les deux principales manifestations sont :

- la foire aux agneaux le lundi de Pâques devenue un incontournable moment d'échange qui rappelle à beaucoup les foires d'antan. La foire est accompagnée d'une dégustation de tripoux.

- la fête du 15 août créée à l'origine par le club de foot (USLV), tombée en désuétude, l'association l'a relancé il y a une dizaine d'années en la recentrant dans Le Bourg. Le feu d'artifice tiré le soir de la fête est entièrement pris en charge par l'association.

La vie de l'association c'est aussi : 1 ou 2 concours de belote, 1 vide-grenier, 1 concours de pétanque, une foire aux moutons...



Photo : foire aux agneaux 2025



"L'Union Sportive Labrousse-Vezels est parvenue à renaitre de ses cendres, avec un tout nouveau projet. Restructuré et totalement renouvelé en 2024, le club compte pour cette deuxième saison en poule D de départemental 4, 23 licenciés, dont 11 joueurs de moins de 20 ans, et 12 dirigeants. L'effectif du coach Jérôme Ferrieres s'entraîne sérieusement le mercredi et vendredi, avec une moyenne de 14 joueurs par entraînement (un pic à 20 joueurs le mercredi 29 octobre !), pour toujours avoir l'équipe la

plus compétitive le week-end, mais surtout prendre un maximum de plaisir autour de notre passion commune. Nous sommes actuellement en milieu de tableau en championnat, dans l'espoir de jouer les premiers rôles en fin de saison et faire rayonner le club et ses communes à l'échelle départementale.

Le président Yoan Marcillac et son bureau, composé de Florian Moles (vice-président), Quentin Lacalmontie (secrétaire), Adrien Rocagel (trésorier), Jérémy Petit-Bernard (secrétaire adjoint) et Emma Bliek (chargée de communication), sont engagés et motivés à apporter à l'association de nouvelles opportunités de développement sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), améliorer le sponsoring (calendriers, maillots et survêtements), ou encore perpétuer les événements autour du club (pétanque, quine, repas/soirée).

Pour finir, nous sommes heureux de vous retrouver toujours plus nombreux sur le bord des terrains, votre soutien nous est cher et nous comptons sur nos supporters pour atteindre nos objectifs.

Le club est reconnaissant envers la commune de Labrousse et son maire Monsieur Pradal pour la mise à la disposition de ses infrastructures et de son entretien.

ACCA

La campagne de chasse de chaque saison se déroule de début septembre à fin février. Sur le territoire communal, la chasse est ouverte 3 jours par semaine : samedi, dimanche et jeudi. Les oiseaux migrateurs peuvent être chassés tous les jours sauf le vendredi, journée sans chasse dans tout le département.

Les battues sont organisées essentiellement le samedi et le dimanche. Des mesures strictes de sécurité sont appliquées : signalisation de la zone de chasse par des panneaux « chasse en cours », port d'un vêtement orange fluo par les chasseurs...

Pour la saison en cours l'association est composée de 16 membres.

Le plan de chasse est de 15 chevreuils.

Plusieurs lâchers de faisans sont effectués pour compenser la raréfaction du petit gibier sédentaire. La saison dernière, 17 sangliers, 12 chevreuils, 28 renards, 2 blaireaux, ont été prélevés.

Le bureau actuel se compose ainsi :

Président Michel DUCLOS,

Vice-président René DELRIEU,

Secrétaire André LAROUSSINIE,

Trésorier Cédric DUCLOS,

Membres Sébastien BIROLINI, Jean Pierre LAPARRA, Mathieu LAROUSSINIE, Alexandre SOULPIN, Yannick VEYRINES.



LE CLUB DES AINES ET DE L'AMITIE

Suite à la démission de la présidente et du vice-président en octobre 2023, s'en est suivi une période d'incertitude, personne ne souhaitant "endosser" le costume de la présidence.

Face à cette situation de blocage mettant en péril l'avenir du club une issue se dessina en mettant en place en juillet 2024 une gouvernance collégiale de 9 membres, dans cette formule les responsabilités sont réparties en fonction des affinités.

Depuis cette date le club a pu reprendre ses activités :

- après-midi jeux les lundis après-midi toutes les 2 semaines.
- partage de la bûche de Noël.
- partage de la galette des rois.
- dégustation des crêpes.
- accueil des enfants de l'école à l'occasion du carnaval.
- kermesse le 15 août.
- concours de belote.
- sorties : une sur le secteur de Mauriac le 05 juin 2025, une autre sur le secteur de Brioude le 25 octobre 2025.



Le club est confronté à une baisse inexorable de ses adhérents, les départs pour des raisons de santé souvent liés à l'âge n'étant pas compensés malgré la présence sur le territoire de nombreux retraités, cette courbe descendante représente un danger pour l'avenir du club à moyen terme d'une association créée en 1979.

ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MUSEE DE PRAT



L'association pour la valorisation du musée de Prat compte environ une cinquantaine d'adhérents disséminés sur le territoire et parmi eux une quinzaine de membres actifs sur la commune.

Avec presque 25 années d'existence, nous sommes fiers et enthousiastes d'animer un lieu de mémoire. Les visiteurs peuvent admirer les collections glanées : des objets qui trouvent une seconde vie dans nos murs.

C'est aussi une responsabilité de faire évoluer l'agencement de nos collections. Comme nous ne pouvions plus pousser « les murs », il a fallu trouver d'autres volumes pour mettre en valeur de nouvelles pièces, la mezzanine est maintenant complètement opérationnelle.

Les projets pour 2026 sont tournés vers des partenariats renforcés avec l'Education Nationale et les écoles du premier degré avec la mise en place commune d'un nouveau livret d'accueil, avec l'Office de tourisme et Aurillac Agglo dans le cadre de la labellisation de Pays d'Art et d'Histoire. Nous prenons très à cœur ce patrimoine qui mérite d'être transmis.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent en général et en particulier la mairie de Labrousse.

Ouverture mai, juin, septembre, octobre, novembre sur rendez-vous. juillet, août de 15 h à 19 h. Tarifs : 4 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents, tarif de groupe 3 € à partir de 10 personnes. Groupe scolaire 2 €.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : www.museedeprat.com , Facebook et Instagram.

ASSOCIATION LES AMIS DE LA ROCHE DE MOISSAC

Voilà 20 ans que l'association a vu le jour pour lutter contre un projet de carrière, 20 ans à préserver et embellir ce magnifique site.

Aujourd'hui l'association compte 92 adhérents.

L'organisation du repas sur la Roche en juillet a permis de réunir ses adhérents et amis et leur faire découvrir le nouveau sentier fléché ainsi que le jeu organisé autour des peintures d'animaux qui jalonnent le sentier (réalisées par Christelle Lamouroux).

En plus de l'entretien du plateau de la Roche Haute, la commune a apporté son aide pour restaurer la structure du grand panneau de la roche haute.

Plusieurs projets sont en cours d'étude dont l'élaboration d'affiches explicatives pour compléter ce grand panneau avec des informations sur la Roche et la revalorisation de l'ancien terrain de foot.

Anne, Chantal, Delphine et Christelle



Trois écoles, un village : 200 ans d'histoire

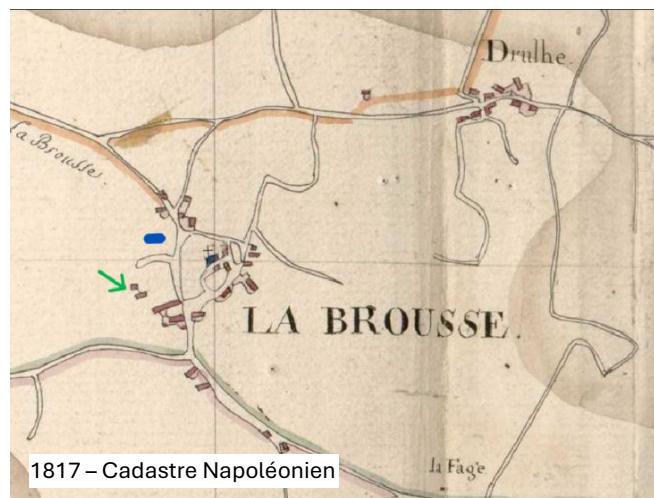
Dans bien des villages, l'école fut longtemps le cœur battant de la vie locale. À Labrousse, elle a même été... multiple. En effet, Labrousse fait partie de ces communes ayant compté trois écoles distinctes : une école de filles et une école de garçon dans le bourg de Labrousse dont la cour était à l'époque séparée par un mur et une école mixte à Moissac.

Retour sur une aventure scolaire qui s'étend sur près de deux siècles.

Aux origines de l'enseignement communal

Un article du journal L'Avenir du Cantal de 1882 souligne la transformation profonde de l'enseignement dans le département : alors qu'en 1837 la majorité des écoles étaient encore « libres », souvent mal encadrées, les communes reprennent progressivement la main à partir de 1840. Le nombre d'écoles publiques passe ainsi de 135 en 1840 à 608 en 1881, tandis que les écoles libres tombent à 53. Le nombre d'élèves double presque sur la période.

Si l'école du bourg de Labrousse apparaît clairement dans les archives dès **1836**, elle existait très probablement avant. Dès **1816**, une ordonnance royale sous Louis XVIII, imposait en effet à chaque commune d'entretenir au moins une école de garçons. Mais à une époque où l'école n'était ni obligatoire ni financée, la réalité était souvent précaire : enseignement dans une maison prêtée ou louée à la commune, locaux improvisés, voire classe chez l'instituteur lui-même.



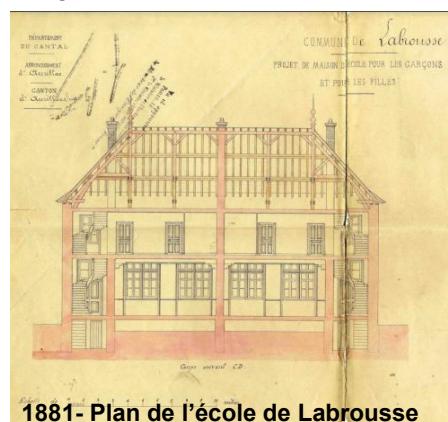
Le principe était simple : **gratuit pour les indigents**, mais **payant pour les autres**, afin d'assurer le salaire de l'enseignant qui était à la charge de la commune.

A cette époque, il semblerait que l'école du Bourg se situait dans un bâtiment aujourd'hui disparu, situé dans le champ derrière l'ancienne Poste (flèche verte et en bleu, l'emplacement de l'école à partir de 1882).

Un projet lancé en 1842... qui attendra 40 ans

Dès 1842, la municipalité ambitionne de bâtir une véritable école dans le Bourg de Labrousse, comprenant deux logements pour les instituteurs et les locaux de la mairie. L'architecte aurillacois Lacaze en dessine les plans, mais rien ne se fait. Il est possible que le coût des travaux soit en cause. Il faudra attendre les lois Ferry de 1879, qui oblige

les communes à avoir une école publique conforme. Elle fixe également des normes et met en place un financement partagé entre État – Département – Commune. Celle de 1881 impose une école gratuite, laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.



Donc il faut des bâtiments. Des milliers d'écoles rurales en pierre ont été construites entre 1880 et 1900 partout en France avec un style architectural très reconnaissable car les plans-types étaient fournis par l'état (division en « classe », « préau », « cour des filles / cour des garçons », souvent le logement de l'instituteur était intégré).

Dans les petites communes, l'école devient souvent le bâtiment emblématique, avec la mairie juste à côté ou intégrée : Mairie-École comme ce fut le cas à Labrousse.

Cette loi Ferry de 1881 relance le projet de construire une école dans le Bourg de Labrousse.

Les terrains sont achetés, les plans légèrement modifiés dans le respect des plans-types de l'Etat, par l'architecte Aygueparse (élève et successeur de Mr Lacaze) et les travaux débutent enfin.

À la même époque, la construction d'une école à **Moissac** est insérée au projet initial. Mais...pourquoi une école à Moissac ?

Moissac, une école rurale comme on n'en fait plus

On trouve trace d'une institutrice à Moissac dès **1841** mais l'emplacement initial de l'école reste incertain. Moissac, distant d'environ 3,5 km de Labrousse, constituait alors le village le plus peuplé de la commune. L'école accueillait vraisemblablement les enfants des villages de Lavergne et Prat, ainsi que ceux des hameaux de La Vaysse, Trompette et Laygue. La présence d'une école peut s'expliquer par leur éloignement du Bourg mais aussi par le nombre d'enfants présents sur les villages et hameaux environnants.

Recensement des enfants (filles et garçons) âgés de 6 à 13 ans

	Moissac – Lavergne – Prat – La vaysse – Trompette – Laygue	Labrousse et tous les autres villages et hameaux
1841	Âge des enfants non mentionné	
1861	49 enfants	102 enfants
1881 Ecole obligatoire	36 enfants	90 enfants



1881 – Plan de l'école Moissac

La construction d'une école à Moissac est donc rajoutée au projet initial du Bourg de Labrousse mais ce sera une classe mixte (filles et garçons de 6 à 13 ans mélangés). Le nombre d'enfants en 1881 ne justifiait pas le paiement de 2 salaires d'institutrice.

La classe mixte était une exception prévue pour les communes rurales, qui ont ainsi pu maintenir une école de proximité malgré leur population plus faible que dans le Bourg et les environs.

Elle est construite sur un terrain offert par Cyprien Carrier, maire de 1862 à 1871 au centre de Moissac. Elle se compose d'une salle de

classe au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage pour l'institutrice.

Le cout total de ces deux projets s'éleva à environ 48 000 francs : 31 800 Fr pour le Bourg et 16 200 Fr pour Moissac (ce qui correspondrait à environ 220 000 à 250 000 €)

Des bâtiments qui se transforment

Les bâtiments sont neufs mais le confort reste rudimentaire, **aucun chauffage n'est assuré** par la commune. En 1889, le conseil municipal refuse même de voter les crédits nécessaires. **Chaque parent devait chauffer son enfant**. Est-ce que cela signifie que les enfants devaient arriver avec leur morceau de bois pour alimenter le poêle à bois ?

Cette décision ne sera abandonnée qu'en 1892.

Les élèves étaient appelés au son de la cloche. Celle de Moissac fut remplacée en 1901, tandis que l'école du bourg s'équipe en 1909 d'une horloge toujours en place aujourd'hui, fabriquée par un horloger aurillacois nommé Pierre BERTRAND, situé à cette époque rue des Frères et rue Baldayroux.



Mécanisme de l'horloge

Avec le temps, le confort des écoles évolue : installation des commodités, rénovations, double vitrage, changements de chauffage... Les instituteurs et institutrices se succèdent, parfois en couples. À Moissac, on retrouve surtout des institutrices, ce qui était courant pour les écoles mixtes.

La discipline, elle, reste une constante. Les anciens élèves, aujourd'hui adultes, évoquent avec un sourire mi-amusé mi-frissonnant les "réprimandes" de l'institutrice même en dehors des heures de classes.

En **1913**, les classes sont désinfectées en urgence lors d'une épidémie de coqueluche — rappelant que l'école a toujours été en première ligne face aux crises sanitaires.

Regroupements, cantine et mutations

En **1974**, la construction de la cantine dans le Bourg de Labrousse complète les équipements scolaires. Quatre ans plus tard, en 1978, l'école de **Vezels-Roussy** ferme faute d'élèves ; les enfants des années suivantes ont donc intégré les classes de Labrousse.

En **1984** nos deux écoles fonctionnaient « indépendamment ». Pour conserver les trois postes d'enseignants, la décision a été prise de faire fonctionner les écoles de Labrousse et de Moissac en “regroupement pédagogique”. Concrètement, une classe de Moissac a été transférée à Labrousse pour ouvrir la maternelle, tout en maintenant d'autres niveaux sur les deux sites. L'ouverture d'une **classe de maternelle** a permis d'accueillir les tout-petits à partir de 4 ans — puis rapidement à partir de 2 ans.

En **1989**, le logement de l'institutrice de l'école de Moissac désormais inutilisé est transformé en gîte rural et loué lors des périodes de vacances.

En **1995**, la lutte contre la suppression d'un poste est lancée. Cette fois-ci, la victoire sera du côté de Labrousse.

En **1997**, un rapport de sécurité met en évidence de graves défauts dans le bâtiment de Moissac.

La décision est prise : la classe est définitivement transférée dans les locaux de l'ancienne mairie, au-dessus de l'école du bourg. La mairie, elle, s'installe dans l'actuelle “ancienne mairie”. Quelques travaux seront nécessaires pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions. L'école de Moissac est définitivement fermée. Malheureusement, l'école de Labrousse n'échappera pas à la fermeture d'une classe, ordonnée par l'inspection académique pour la rentrée 2010/2011.

Aujourd'hui, un avenir à surveiller



Après avoir surmonté la période Covid, l'école fonctionne avec **trois enseignants**, pour **une quarantaine d'élèves répartis en 3 classes**. Mais l'avenir dépendra de l'évolution démographique : la baisse de population et l'absence de zones constructibles pourraient, à terme, redessiner le paysage scolaire de Labrousse.

Ce qui est sûr, c'est que l'école — ou plutôt *les écoles* — ont accompagné chaque génération du village, laissant derrière elles un riche héritage humain et communal.

Sources : bulletins municipaux, archives du Cantal, Délibérations du conseil municipal

Si vous avez des anecdotes, des photos ou toutes informations sur l'histoire de Labrousse, n'hésitez pas à me contacter au 06 88 47 86 97.

En cette nouvelle rentrée scolaire 2025-2026, 44 élèves ont été accueillis et sont toujours répartis en trois classes. L'équipe enseignante s'est en partie renouvelée, Capucine DELFOUR enseignante depuis 2010 a obtenu un nouveau poste pour la rentrée 2025, et l'école a accueilli Cécile PRADOUX-BERTRAND pour la remplacer dans la classe de CE2-CM1-CM2, qui compte 12 élèves. Fanny BILLOUX enseigne aux 16 élèves CP et CE1 et Philippine DUVERT enseigne aux 16 élèves de PS-MS-GS tout en assurant la direction.

Deux enseignants complètent encore l'équipe cette année : Thibaut ALRIVIE qui remplace la directrice lors de son temps partiel le mardi, ainsi que douze jeudis par an lorsqu'elle assure les tâches de direction, et Pierre REYGADE qui remplace Cécile PRADOUX-BERTRAND le mardi lors de sa décharge syndicale. L'équipe enseignante est complétée par Cécile GAZAL qui officie en tant qu'ATSEM depuis 11 ans maintenant.

Sabine BRAYAT intervient à l'école en tant qu'AESH pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap et Guylaine SANIER-LAIR membre du RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté) se déplace deux fois par semaine toute l'année afin d'accompagner certains élèves également.



Aurillac Agglo au service des habitants

Dans le cadre de ses compétences, Aurillac Agglomération gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur la commune, en 2025.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau

- 284 abonnés
- 48 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

Assainissement

- 69 abonnés au réseau collectif
- 199 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC)
- 1 dossier instruit pour des projets de travaux sur des systèmes d'ANC
- Aucun contrôle de travaux réalisé sur des systèmes d'ANC

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation.

Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

SERVICE MENAGERS ASSIMILES

- 2 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre)
- 2 participants à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)
- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemin (Naucelles) gratuit pour les particuliers

Une question sur le tri ? Consultez le site www.aurillacagglo.fr ou la réglette du tri réalisée par Aurillac Agglomération. Service Ménagers Assimilés : 04 71 46 86 30

TRANSPORTS

- Desserte par la ligne M (régulière ou en Transport A la Demande), ouverte à tous les usagers munis d'un titre de transport
- Titres de transport disponibles : ticket dépannage en vente à bord du véhicule ; titre SOLO, titre FREQUENCE 10 voyages, pass mensuel ou annuel, à charger sur la carte sans contact et à valider à chaque montée à bord d'un véhicule, même en correspondance
- Tarification solidaire : pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rapprochez-vous de votre Mairie
- 9 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune
- Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique apportée par Aurillac Agglomération (sous conditions) : aucune demande pour la commune de Labrousse 2025 (renseignements auprès du service Transports d'Aurillac Agglomération ou sur eservices.aurillacagglo.fr)

**Retrouvez toutes les infos sur le site www.stabus.fr ou en boutique Stabus
3 avenue Gambetta à Aurillac – 04 71 48 53 00.**

GRANDS EQUIPEMENTS

Médiathèque (gratuit pour les habitants d'Aurillac Agglomération), Centre Aquatique, Stade Jean-Alric et stade d'athlétisme Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, Puech des Ouilhes, Gorges de la Jordanne, Plantelière, Station de pleine nature... : retrouvez toute l'actu des grands équipements d'Aurillac Agglomération sur le site www.aurillacagglo.fr.

URBANISME & HABITAT

- 8 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (5 déclarations préalables, 3 permis de construire)
- Aurillac Agglomération s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2023-2027. Elle mobilise des aides (sous conditions) pour les propriétaires occupants et les bailleurs des 25 communes de son territoire. Depuis le démarrage de l'opération, 2 dossiers ont été financés
Renseignements : SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00, cantal@soliha.fr
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur aurillacagglo.fr

Depuis le 1er juillet 2022, il est possible de déposer vos demandes d'urbanisme sur
<https://public-ads.aurillacagglo.fr>

Service Urbanisme : 3 place des Carmes, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 -

serviceads@aurillacagglo.fr - accueil du public sur rendez-vous.

Documents d'urbanisme consultables sur www.aurillacagglo.fr.

Opération Bimby Bunti :

Derrière ce nom mystérieux se cache un concept innovant visant à accompagner les ménages dans des projets de création de logements neufs sur des parcelles déjà bâties ou de restructuration globale de bâtiments anciens. Qu'ils aient une idée en tête, l'envie de réfléchir librement à la manière de valoriser leur bien immobilier ou encore le besoin de se projeter en vue d'une acquisition, les porteurs de projets peuvent prendre rendez-vous pour une heure avec un professionnel qualifié pour étudier leur projet et se renseigner sur les questions relatives à sa mise en œuvre (techniques, administratives, réglementaires, financières, fiscales, ...). Une occasion unique de découvrir tout le potentiel de son bien et de s'informer sur les possibilités offertes sur sa parcelle grâce à une modélisation 3D.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site dédié à l'opération ou au 0 805 38 29 91.

Contact Aurillac Agglomération

Siège : 3 place des Carmes, 04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site Web: www.aurillacagglo.fr

Page facebook : www.facebook.com/aurillacagglo officiel

Opération BIMBY-BUNTI : reconstruire la ville sur la ville



Un enclos devenu trop grand ? Besoin d'aménager son garage en logement ? Pour accompagner les habitants et futurs habitants du territoire dans leurs projets de création ou de reconfiguration de logements, Aurillac Agglomération est désormais partie prenante du programme expérimental « BIMBY-BUNTI ».

Soucieuse d'offrir aux habitants du territoire une alternative à la production de logements individuels sur des grands terrains à bâtir à l'extérieur des centres-bourgs et centres-villes, Aurillac Agglomération s'est engagée dans un programme d'urbanisme collaboratif inédit, baptisé BIMBY-BUNTI. Avec cette nouvelle opération, l'Agglo et Villes Vivantes, une société d'urbanisme spécialisée en densification douce, ont pour objectif d'aider les propriétaires et futurs propriétaires de l'ensemble du territoire à réaliser leurs projets de création de logements neufs sur des parcelles déjà bâties (BIMBY) ou de reconfiguration de biens immobiliers existants (BUNTI).

Concrètement, le programme prévoit l'accompagnement de plusieurs porteurs de projet et ambitionne la création d'une trentaine de logements privés en cinq ans, sans étalement urbain et sous diverses formes : la création d'un terrain à bâtir en divisant une parcelle pour en réduire sa charge d'entretien, la construction dans son jardin d'une seconde maison pour ses vieux jours ou ceux d'un parent dépendant, pour son enfant, la transformation d'un local d'activité en logement, la valorisation de combles pour créer un logement locatif indépendant...

Pour aider et conseiller les propriétaires dans leurs choix, Villes Vivantes assure un appui technique sur mesure, tout au long du projet. Présents physiquement ou à distance, ils répondent à toutes les questions et problématiques rencontrées, accompagnent les porteurs de projet vers les solutions d'aménagement les plus optimisées et les guident dans les méandres des procédures d'urbanisme, de la stratégie fiscale ou encore de l'économie de la construction.

Un service universel accessible à tous

L'accès au service BIMBY-BUNTI est gratuit, sans condition de ressources et sans engagement. Ainsi, toute personne souhaitant engager une réflexion sur un projet peut en bénéficier. Pour cela, nul besoin d'avoir une idée bien précise en tête ! La première heure de coaching est justement l'occasion de se renseigner, de s'informer sur les possibilités offertes par sa parcelle, d'étudier le projet et de découvrir tout le potentiel de son bien. Afin de rendre les idées plus concrètes, les équipes de Villes Vivantes s'appuient sur une modélisation 3D réalisée en temps réel.

Accueil de nouvelles populations et maîtrise de l'artificialisation des sols

Ensuite, si le projet est validé, l'Agglomération finance l'accompagnement des propriétaires par Villes Vivantes, à chaque étape du parcours jusqu'à la réalisation finale du chantier. Selon les situations, les porteurs de projet sont également orientés vers les professionnels dédiés (architecte, maître d'œuvre, artisans...). Véritable alternative à la création de logements neufs en périphérie des centres-bourgs, ce programme expérimental constitue une opportunité pour les habitants de créer des logements qui correspondent réellement à leurs besoins, à un moment précis de leur vie sans être obligés de déménager.

Pour l'Agglo, la démarche BIMBY-BUNTI est aussi un levier pour répondre aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), en réduisant l'utilisation de terres agricoles pour construire des logements neufs, tout en continuant à produire des habitats de qualité afin d'accueillir de nouvelles populations.

Que signifie « BIMBY-BUNTI » ?

BIMBY n'est, ni plus ni moins, que la contraction de « Build In My Backyard » en anglais, soit « Construire dans mon jardin ». Le terme BUNTI vient, quant à lui, du verbe « tisser » en hindi.

En pratique

Vous pourrez également prendre rendez-vous avec un professionnel de l'architecture et de l'urbanisme directement en ligne sur le site www.vv.homes/bimby-bunti-aurillacagglo ou par téléphone au 0 805 38 29 91.

Révision globale pour le PLUi-H

En 2025, Aurillac Agglomération a lancé la révision générale de son principal document d'urbanisme, le PLUi-H. L'objectif pour la Collectivité est de se doter à l'horizon 2028 d'un nouveau document ambitieux, fédérateur et équilibré, respectant l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), fixé pour 2050.

Entré en vigueur en janvier 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) est un document stratégique et réglementaire qui définit l'usage des sols sur le territoire intercommunal. Il constitue, ainsi, le cadre de référence pour l'aménagement et le développement de l'Agglomération. Il délimite les zones à urbaniser, préserve les espaces naturels et agricoles, et fixe les règles de constructibilité. Son objectif est d'assurer un développement harmonieux, respectueux des spécificités locales et des enjeux environnementaux. Avec une durée de vie d'environ 10 ans, il convient à la Collectivité d'entamer la révision globale du document pour la prochaine décennie.

Officiellement lancée lors du conseil communautaire d'octobre dernier, la révision du PLUi-H est désormais en cours. Elle vise à affirmer une vision globale et partagée du territoire dans laquelle chaque Commune joue pleinement son rôle. De manière plus concrète, la révision du PLUi-H poursuit plusieurs objectifs stratégiques : renforcer le développement économique et l'attractivité du territoire, tout en garantissant un équilibre territorial durable ; améliorer l'efficacité des choix d'aménagement et la maîtrise foncière sur certains secteurs ; renforcer la synergie entre urbanisme et habitat grâce à l'intégration du Programme Local de l'Habitat ; conforter l'agriculture ; valoriser le patrimoine ; préserver les ressources naturelles... Globalement, le prochain PLUi-H devra contribuer à une meilleure coordination de l'ensemble des politiques publiques portées par Aurillac Agglomération, à l'instar du Schéma Communautaire des Mobilités, du Projet Alimentaire de Territoire ou encore de la candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Au-delà du territoire de l'Agglomération, le PLUi-H s'intègre dans une dimension plus large avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Également en phase de révision, ce document stratégique concerne Aurillac Agglomération et les communautés de communes du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne, soit un territoire de 86 communes et plus de 80 000 habitants. La trajectoire définie par le prochain PLUi-H devra donc être cohérente avec les choix d'aménagement retenus dans le SCoT, en particulier en termes de sobriété foncière, de transition environnementale et énergétique et de santé publique.

La procédure de révision est organisée de manière à permettre une approbation du document courant 2028. Elle se veut participative et plusieurs dispositifs permettront aux habitants de s'informer et donner leur avis. Dès à présent, un dossier de concertation est disponible dans chaque mairie et au siège d'Aurillac Agglomération. Courant 2026, une enquête en ligne sera proposée afin de recueillir l'expertise des usagers et des habitants sur des sujets qui les concernent au quotidien. Aux grandes étapes de la procédure, des réunions publiques seront également proposées.

Si vous souhaitez faire part de vos observations, une adresse mail est spécifiquement dédiée : plui@aurillacagglo.fr.



Mobilité

Une nouvelle solution de mobilité dans la Vallée de l'Authre : la ligne de covoiturage est lancée !

Aurillac Agglomération renforce son engagement en faveur des mobilités durables avec le lancement de la nouvelle ligne de covoiturage de la Vallée de l'Authre, inaugurée le 27 novembre à Reilhac. Intégrée au Schéma communautaire des Mobilités, cette offre vise à simplifier les déplacements quotidiens tout en limitant l'usage individuel de la voiture.

Une signalétique claire pour un usage facilité

Pour rendre le service facilement repérable et sécuriser les points de rendez-vous, une signalétique complète a été déployée à Jussac, Reilhac et Naucelles :

- totems et panneaux aux arrêts,
- marquage au sol et fléchage,
- stickers sur les abribus.

Ces aménagements garantissent une visibilité optimale et un accueil sécurisé pour conducteurs et passagers. Des flyers sont également distribués auprès des entreprises, commerces et habitants pour encourager l'adoption du covoiturage.

Un projet construit avec les habitants

En préparation du lancement, plusieurs ateliers participatifs ont réuni habitants et entreprises de la vallée. Ces échanges ont permis de présenter la ligne de covoiturage, répondre aux questions et mettre en relation des personnes effectuant des trajets similaires.

Des trajets du quotidien facilités

La ligne relie désormais Jussac, Reilhac et Naucelles vers Aurillac grâce à des points de rendez-vous aménagés

- **Jussac** : parkings de la Promenade des sports (5 places) et avenue de la Cère (2 places), avec correspondance des lignes A et L (Stabus).
- **Reilhac** : 2 places au croisement de la RD922 et de la rue de Las Plagnes, proche de la ligne A de la Stabus.
- **Naucelles** : parkings de la mairie (2 places) et de la rue de la Cère (5 places), en lien direct avec les arrêts de bus et les lignes A et L (Stabus).

Mov'ici : l'outil indispensable pour organiser ses trajets

Pour structurer le service, Aurillac Agglomération s'appuie sur Mov'ici, la plateforme régionale de covoiturage Auvergne-Rhône-Alpes. Gratuite et simple d'utilisation, elle permet de proposer ou rechercher un trajet, organiser des déplacements réguliers ou ponctuels et rejoindre une communauté locale de covoitureurs.

Une communauté dédiée — « Aurillac Agglomération – Bassin de la Vallée de l'Authre » — a été créée pour faciliter les échanges entre usagers.

Il suffit de rejoindre cette communauté sur Mov'ici pour participer au dispositif (movici.auvergnerhonealpes.fr). Cette nouvelle ligne constitue une avancée importante vers une mobilité plus pratique, économique et écologique pour les habitants de la Vallée de l'Authre.

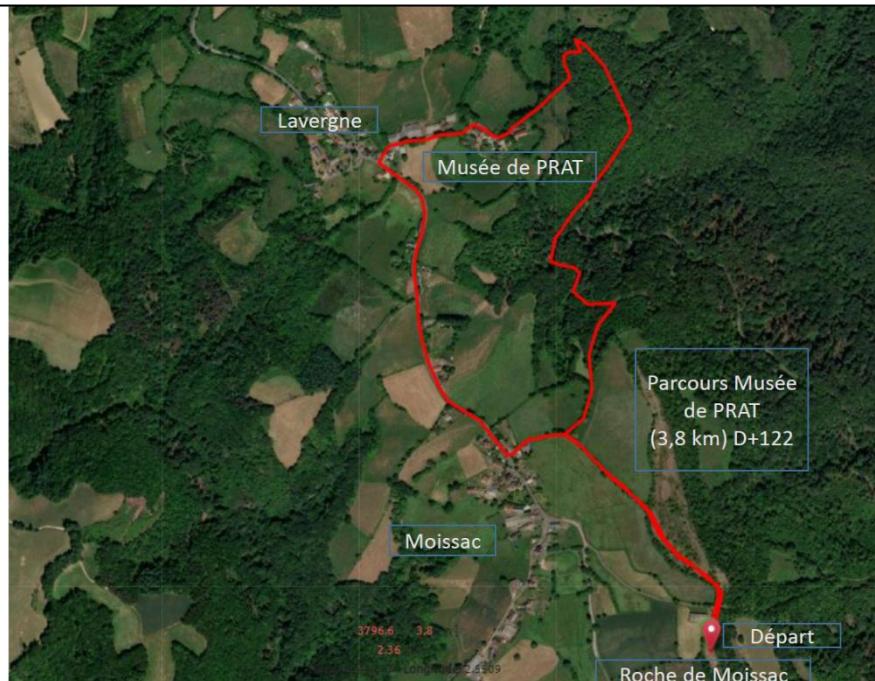


Les sentiers de la commune

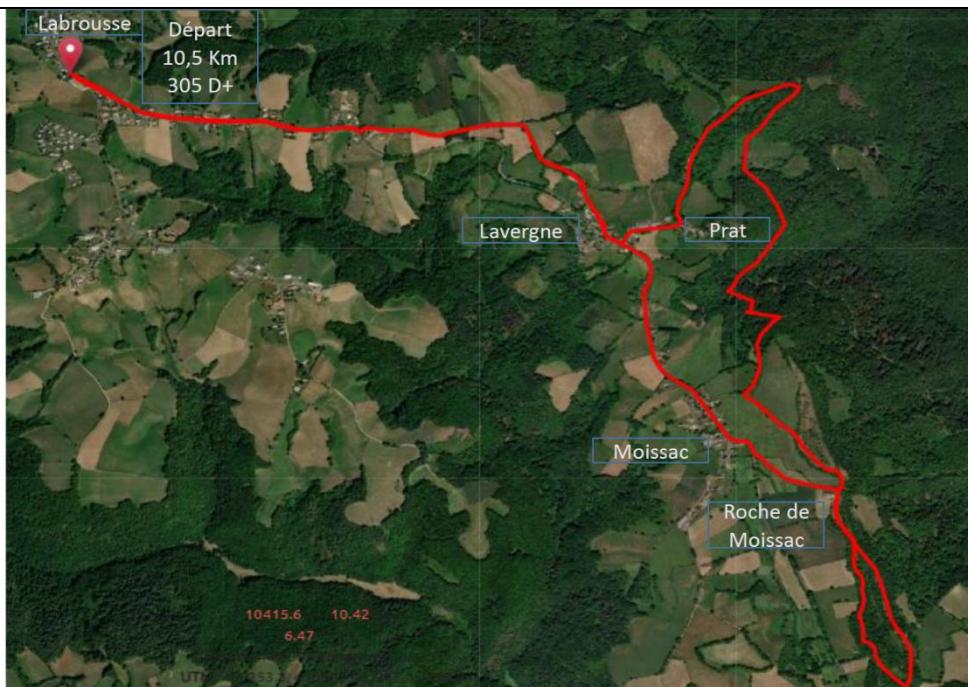
Circuit de randonnée
Roche de Moissac
1,45 Km



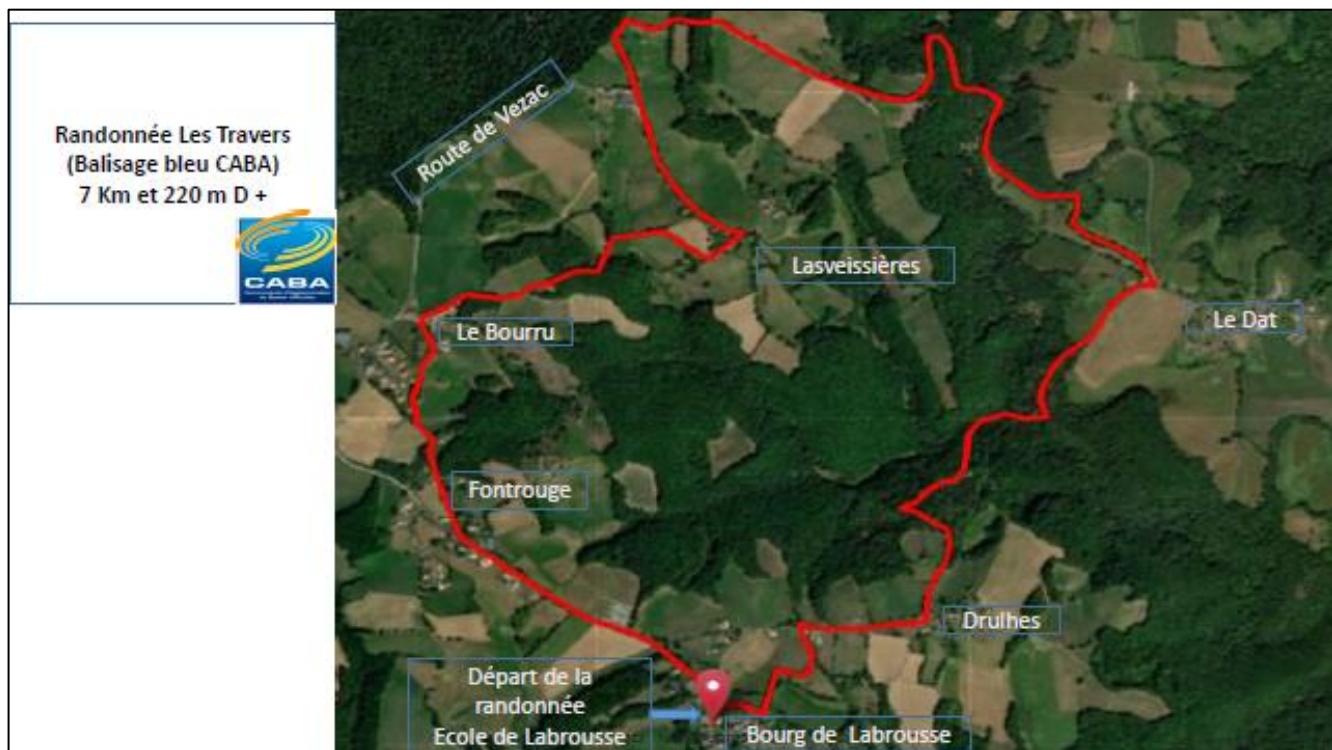
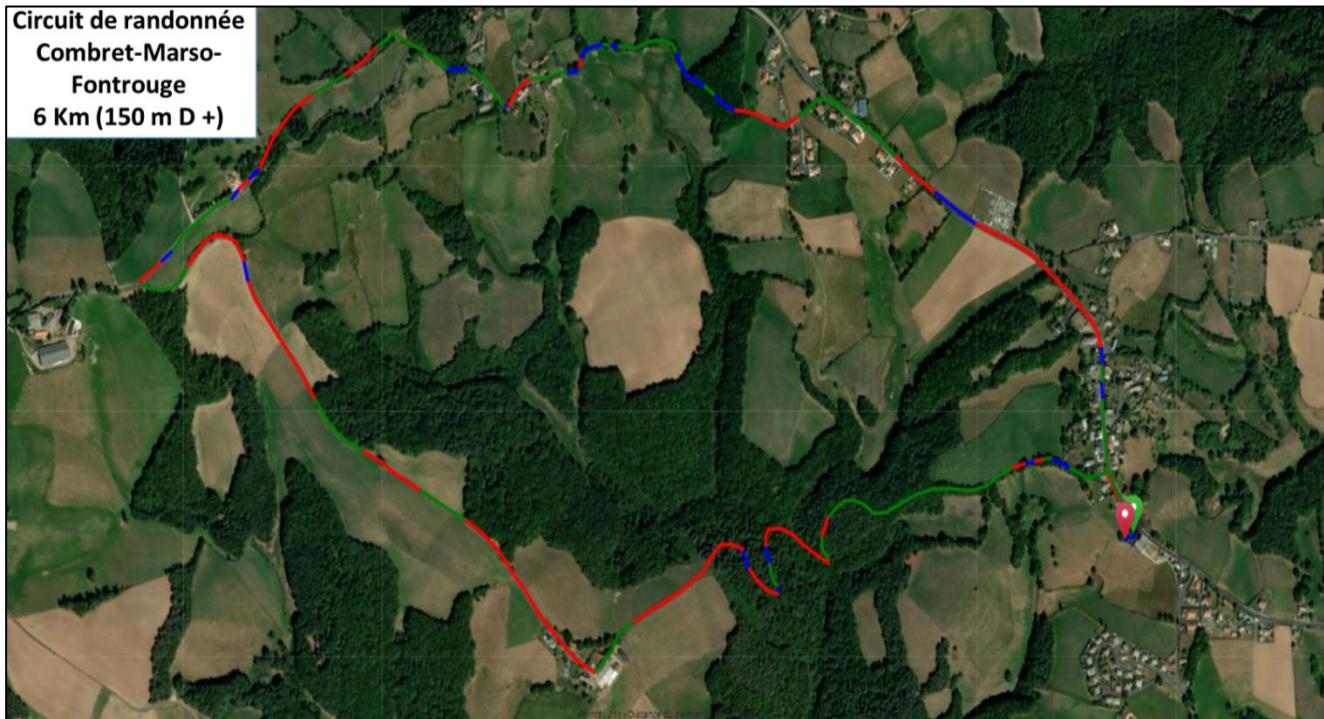
Circuit de randonnée
Musée de Prat
3,8 Km



Circuit de randonnée
Labrousse-Prat-
Roche de Moissac
(allée/retour)
10,5 Km



Les sentiers de la commune



Le coin des jeux

Les animaux de la Roche de Moissac



Les mots peuvent être cachés horizontalement ou verticalement.

Abeille	Belette
Chevreuil	Couleuvre
Ecureuil	Fouine
Grenouille	Hérisson
Lapin	Lièvre
Loup	Papillon
Pie	Renard
Rougegorge	Taupe

